

**Bureau syndical du
07 JUILLET 2022**

DELIBERATION N° 2022-07-051
**Demande de subvention pour l'étude préalable à l'instauration de la
tarification incitative pour la CC Ile Rousse-Balagne**

Nombre de membres 27			L'an deux mille vingt-deux, le sept juillet, à dix heures, le bureau syndical convoqué le premier juillet par le Président dans les conditions prévues par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 modifiée par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Georges GIANNI, Président de séance. Etienne FERRANDI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
25	14	15	
Présents : GIANNI Georges, FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, GIORDANI Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, NEGRONI Jérôme, SAVELLI Pierre, LEONARDI Jean-Charles, PELLEGGRI Leslie, VIVONI Ange-Pierre, CICCADA Vincent GRAZIANI Frederick et GUIDONI Pierre.			
Pouvoirs : POZZO DI BORGO Louis (a donné pouvoir à LEONARDI Jean-Charles).			
Absents : POLI Xavier, MARCHETTI François-Marie, MICHELETTI Vincent, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIFFON Jean-Baptiste, MARCHETTI Etienne, LACOMBE Xavier, BRUZI Benoît, MARCANGELI Laurent et MAURIZI Panrace.			
Certifié exécutoire, après transmission en Préfecture le : 19/07/2022 et de la publication de l'acte le: 21/07/2022			
			 <p>Pour le Président, par délégation, Le Directeur Général Adjoint Vincenz ANDREI</p>

Monsieur le Président expose,

Le premier chapitre des Orientations Stratégiques 2021-2026 du SYVADEC portant sur l'accompagnement des adhérents dans la transition écologique en matière de déchets prévoit un accompagnement des adhérents dans la mise en œuvre de la redevance spéciale et d'une fiscalité incitative.

Pour répondre aux objectifs de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015, le Plan Tarification Incitative du SYVADEC comporte deux volets :

1. Un premier volet d'étude préalable d'instauration d'une tarification incitative pour les particuliers et les professionnels qui sera menée par un bureau d'étude et pilotée par le SYVADEC. Cette étude qui fait l'objet de la demande de financement présentée ce jour sera réalisée sur plusieurs intercommunalités ;
2. Un deuxième volet de conseil, animation, communication et formation auprès de l'ensemble des intercommunalités.

L'étude préalable à la tarification incitative du premier volet comprend 5 phases :

- PHASE 1 : Synthèse de retours d'expériences et analyse comparative avec le contexte Corse
- PHASE 2 par Intercommunalité : Etat des lieux et propositions de scénarios
- PHASE 3 par intercommunalité : Etude technico-économique approfondie de deux scénarios d'optimisation et de mise en place de la TI
- PHASE 4 par intercommunalité : élaboration d'un plan d'actions à 3 ans
- PHASE 5 : Elaboration du plan régional tarification incitative

Le budget prévisionnel pour cette opération pour la CC Ile Rousse Balagne est de 19.000 € HT :

INTERCOMMUNALITÉS	BUDGET
Cc Ile Rousse Balagne	19 000,00 €

Le plan de financement de cette opération est établi selon un taux de 70% soit un montant de 13 300 €.

Il est proposé aux membres du bureau d'approuver ce plan de financement, d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter des subventions au meilleur taux possible auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, le solde restant à la charge du SYVADEC.

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré :

Vu les articles L.5111-1-1et L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2020-12-098 du 16 décembre2020 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

VU la délibération n°2020-12-099 relative aux orientations stratégiques 2021-2026 du Syvadec

VU la délibération n°2021-12-100 approuvant le plan d'actions 2022,

Vu la délibération n°2022-03-019 autorisant la signature de l'accord-cadre relatif à l'étude préalable à l'instauration d'une tarification incitative

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de M. Don-Georges GIANNI, Président,

A l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve l'intégration de la Communauté de communes Ile Rousse-Balagne dans le plan de financement prévu pour la tarification incitative,
- Autorise le Président ou son représentant à solliciter une subvention à hauteur de 70% du montant de l'opération ou au meilleur taux possible auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, le solde restant à la charge du SYVADEC,
- Autorise le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires votés.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Don Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son

Accusé de réception en préfecture
02/2000827-20220701-2022-07-051-DE
Date de télétransmission : 19/07/2022
Date de réception préfecture : 19/07/2022